

Déclaration environnementale 2012-2014 du Bureau fédéral du Plan

EMAS

Mise à jour 2013
(données 2012)



**Bureau
fédéral du Plan**

Analyses et prévisions économiques

Contributions

Cette publication a été réalisée sous la direction de Patricia Delbaere (dp@plan.be).

Ont contribué: Henri Bogaert, Silvie Daenen, Danielle Desmedt, Johan Duyck, Nathalie Fostier, Bruno Hoornaert, Guy Vandille et Sylvie Varlez.

Ont collaboré: Laure Nols, Bart Van den Cruyce, Patrick Vandenhove et Jan Verschooten.

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be

<http://www.plan.be>

Mot du commissaire

Le personnel et la direction du Bureau fédéral du Plan sont sensibles à l'impact de leurs activités sur l'environnement et de nombreuses initiatives ont été mises en place depuis plus de 10 ans. Notre institution met tout en œuvre pour davantage réduire ses impacts négatifs et multiplier ses impacts positifs sur l'environnement et continuera à le faire dans le futur.

Un système de management environnemental reconnu officiellement et qui fait l'objet d'une vérification externe constitue la meilleure garantie pour améliorer de façon continue notre impact sur l'environnement. Le conseil de direction du Bureau fédéral du Plan a dès lors décidé, dès 2002, de s'inscrire dans le cadre du label entreprise éco-dynamique de la Région de Bruxelles-Capitale et a d'emblée obtenu deux étoiles. Les efforts fournis depuis lors ont ensuite été récompensés par l'obtention d'une troisième étoile en 2008 et confirmée en 2012.

Depuis 2006, le Bureau fédéral du Plan intègre également sa stratégie environnementale dans le cadre de l'*Eco-Management and Audit Scheme* (EMAS). Ce système européen de management de l'environnement crée un cadre structurel permettant un suivi concret des objectifs et actions environnementaux proposés à long terme.

Je m'emploierai à garantir le bon fonctionnement des travaux EMAS au sein du Bureau fédéral du Plan et encouragerai mes collaborateurs à contribuer à la sauvegarde de l'environnement.



Henri Bogaert
Commissaire au Plan

Table des matières

Mot du commissaire	1
Table des matières	1
1. Politique environnementale 2013-2015 (19 juin 2012).....	1
2. Le Bureau fédéral du Plan	2
2.1. Fiche signalétique du Bureau fédéral du Plan	2
2.2. Organigramme du Bureau fédéral du Plan	3
3. Présentation du système de management environnemental (SME)	4
3.1. Diagramme illustrant la structure du SME au Bureau fédéral du Plan	4
3.2. Explication des éléments du SME	4
4. Le Bureau fédéral du Plan et ses aspects environnementaux directs significatifs	6
4.1. Indicateurs pour le système de management environnemental	6
4.2. Mobilité	9
4.2.1. Principales actions	9
4.2.2. Indicateurs de suivi	10
4.3. Papier	13
4.3.1. Principales actions	13
4.3.2. Indicateurs de suivi	13
4.4. Energie	15
4.4.1. Principales actions	15
4.4.2. Indicateurs de suivi	15
4.5. Eau	19
4.5.1. Principales actions	19
4.5.2. Indicateurs de suivi	19
4.6. Achats	21
4.6.1. Principales actions	21
4.6.2. Indicateurs de suivi	21
4.7. Déchets	23
4.7.1. Principales actions	23
4.7.2. Indicateurs de suivi	23
4.8. Indicateurs transversaux	25
4.8.1. Emissions de gaz à effet de serre (GES)	25

4.8.2. Emissions polluants de l'air	26
5. Le Bureau fédéral du Plan et ses aspects environnementaux indirects.....	27
5.1. Principales actions	27
5.2. Indicateurs de suivi	27
5.2.1. Nombre de documents ayant un impact potentiel sur l'environnement	27
6. Annexes	28
6.1. Tableau synthétique des résultats du cycle 2007-2009	28
6.2. A titre informatif, résultats du BFP par rapport à la moyenne des résultats des organismes fédéraux enregistrés EMAS (pour l'année 2012)	28
7. Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation	29
Le Bureau fédéral du Plan	30
Les publications du Bureau fédéral du Plan	30

1. Politique environnementale 2013-2015 (19 juin 2012)

Le Bureau fédéral du Plan met son expertise scientifique dans les questions économiques, socioéconomiques et environnementales et leur intégration dans une perspective de développement durable à la disposition du gouvernement, du parlement, des partenaires sociaux et des institutions nationales et internationales. Les résultats de ses travaux sont publics et contribuent ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan entend contribuer activement aux efforts pour préserver un environnement viable et sain. Ce faisant, il souhaite aussi mettre l'accent sur le rôle d'exemple à jouer par un organisme public et espère convaincre ses propres collaborateurs mais aussi d'autres services publics, organisations et entreprises à pratiquer une gestion environnementale.

Pour concrétiser cette ambition, le Bureau fédéral du Plan inscrit ses travaux dans deux systèmes de management environnemental. Le Bureau fédéral du Plan possède, depuis 2002, le label 'entreprise écodynamique' de la Région Bruxelles Capitale ('2 étoiles' entre 2002 et 2008 et '3 étoiles' depuis 2008) et depuis 2006, il est également enregistré dans le cadre de l'*Eco-Management and Audit Scheme* de l'Union européenne.

Le Bureau fédéral du Plan, locataire du bâtiment sis à l'avenue des Arts, 47-49, 1000 Bruxelles s'engage à continuer à améliorer (diminuer) son influence positive (négative) sur l'environnement. Il mènera, à cet effet, un dialogue permanent avec le propriétaire du bâtiment.

Afin de concrétiser ces améliorations continues, le Bureau fédéral du Plan se penchera non seulement sur ses prestations environnementales mais tentera aussi d'identifier l'origine de ces impacts sur l'environnement.

Le Bureau fédéral du Plan se penchera plus particulièrement, au cours des trois prochaines années, sur six domaines d'action:

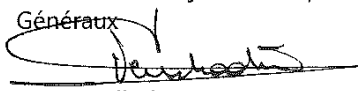
- ▶ réduire les nuisances (CO₂, autres pollutions, congestion) dues à l'usage des modes de transport motorisés, favoriser la santé des personnes,
- ▶ stabiliser la consommation de papier,
- ▶ stabiliser la consommation d'énergie (basse tension, haute tension et mazout),
- ▶ limiter la consommation d'eau,
- ▶ augmenter la part de marché des produits durables,
- ▶ augmenter le recyclage et réduire la production de déchets.

Le Bureau fédéral du Plan s'informerera également de la législation environnementale pertinente adoptée aux niveaux régional, fédéral et européen, l'anticipera et la respectera.

Henri Bogaert,
Commissaire


Michel Englert,
Responsable de la Direction Générale

Jan Verschooten,
Commissaire-adjoint et responsable des Services
Généraux


Joost Verlinden,
Responsable de la Direction Sectorielle

2. Le Bureau fédéral du Plan

2.1. Fiche signalétique du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public. Il réalise des études et des prévisions sur des questions de politique économique, sociale, environnementale et leur intégration dans une perspective de développement durable.

L'institution emploie moins de 100 personnes. En 2002, le Bureau fédéral du Plan s'est vu décerner par la Région de Bruxelles-Capitale le label d'entreprise éco-dynamique (deux étoiles) pour la mise sur pied d'un système interne de gestion environnementale et d'un programme environnemental. En 2005, le label a été renouvelé jusqu'à la fin 2008 compte tenu des efforts réalisés. En 2008, une étoile supplémentaire a été décernée et depuis le BFP a donc trois étoiles pour le label entreprise éco-dynamique. Ceci a été confirmé en 2012.

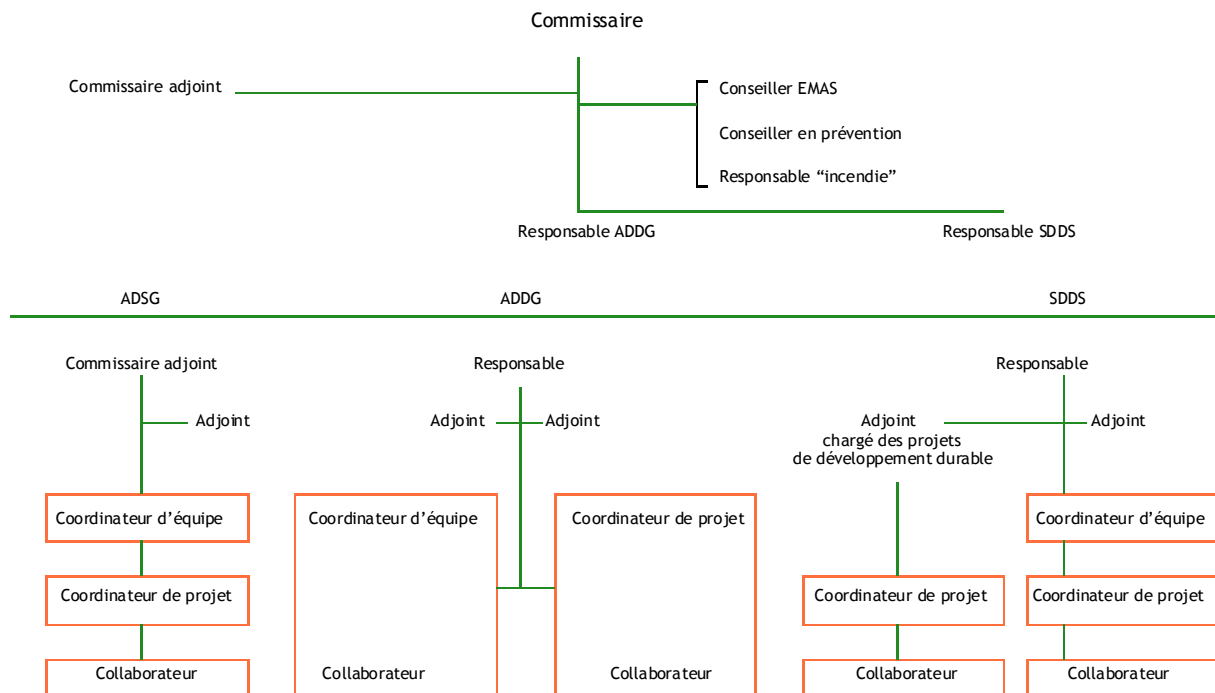
Par ailleurs, le Conseil de direction du Bureau fédéral du Plan du 20 octobre 2005 a décidé, conformément à la décision du Conseil des ministres du 20 juillet 2005, d'obtenir l'enregistrement EMAS en 2006. Celui-ci a été obtenu début 2007. Mme Delbaere a été désignée conseillère EMAS et M. Verschooten, commissaire adjoint, suit et accompagne le processus au nom de la direction.

L'enregistrement EMAS s'applique au bâtiment occupé par le Bureau fédéral du Plan à l'avenue des Arts, 47-49, 1000 Bruxelles et à toutes les missions du Bureau fédéral du Plan.

Nom	Bureau fédéral du Plan
Date de création	1994
Forme	Organisme d'intérêt public
Adresse	Avenue des Arts, 47-49 1000 Bruxelles
Téléphone	02/507.73.11
Fax	02/507.73.73
Site Internet	http://www.plan.be
Code NACE	84.111
Nombre moyen d'employés/an	83 ETP en 2012
Surface en m ²	7 étages de 620 m ² ; le rez-de-chaussée est exploité par une autre organisation
Infrastructure	Locataire du bâtiment
Secteur d'activités	Réalisation d'études scientifiques
Labels déjà obtenus	Label entreprise éco-dynamique: <ul style="list-style-type: none"> • 2 étoiles pour 2002-2005 et pour 2006-2008 • 3 étoiles pour 2008-2011 et 2012-2015 Enregistrement EMAS REG. NO. BE-BXL-000011
Permis d'environnement	Conjoint pour rue du Commerce 44 et avenue des Arts 47-49 jusqu'au 18 juin 2018

2.2. Organigramme du Bureau fédéral du Plan

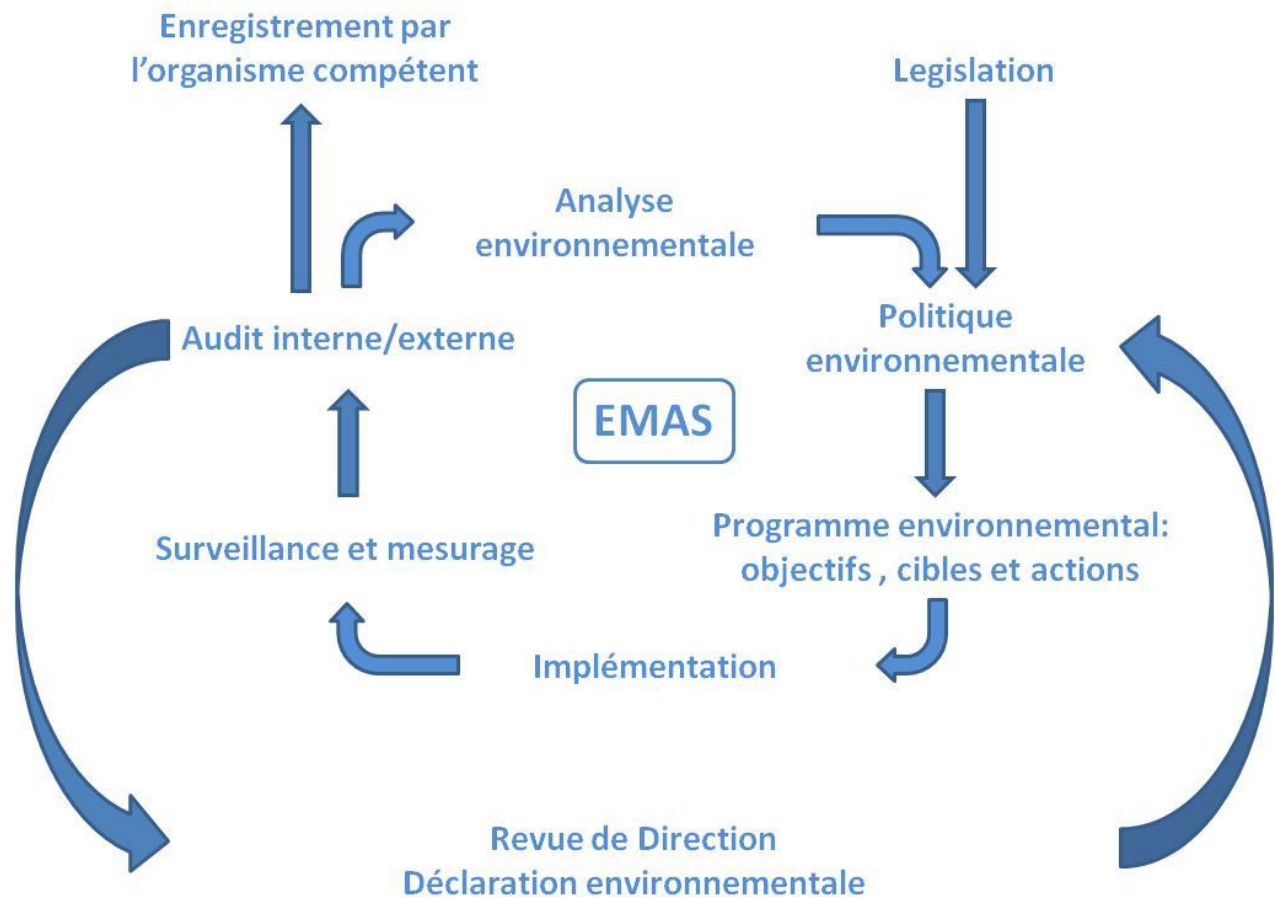
En 1999 un groupe "greening" d'une dizaine de personnes volontaires a été créé. Chaque personne de ce groupe est responsable d'un thème et assure le suivi de ce thème en termes d'indicateurs et d'actions à mettre en place. Ce groupe comprend une coordinatrice mobilité, un responsable papier, un responsable énergie, un responsable eau, une responsable achats, une responsable commerce équitable, une responsable déchets, un responsable produits d'entretien et un responsable de la communication greening. Le responsable des budgets et du maintien du bâtiment ainsi que le représentant de la direction qui soutient le processus viennent compléter ce groupe. La conseillère EMAS est responsable de la gestion du système EMAS et fait également partie du groupe greening.



3. Présentation du système de management environnemental (SME)

3.1. Diagramme illustrant la structure du SME au Bureau fédéral du Plan

Le schéma ci-après reprend les grandes étapes de la démarche EMAS, telles que décrites dans le règlement EMAS. Ensuite elles sont explicitées en tenant compte des spécificités du BFP.



3.2. Explication des éléments du SME

Le système de management environnemental (SME) du Bureau fédéral du Plan permet au personnel de déterminer facilement ses responsabilités et tâches. Le personnel est responsabilisé pour travailler dans des projets d'amélioration des résultats environnementaux. Le système est documenté par un manuel et des procédures.

Les principaux éléments du SME sont les suivants:

Le système de management environnemental (SME) décrit la structure organisationnelle et opérationnelle en termes de planification, procédures et ressources nécessaires. Il permet notamment de réaliser les objectifs environnementaux et d'assurer le respect de la réglementation.

L'analyse environnementale consiste à analyser les problèmes, les impacts et les résultats directs et indirects, en matière d'environnement, de toutes les activités. Elle permet d'identifier les impacts environnementaux significatifs ainsi que les activités à maîtriser sur la base de 6 critères: flux de matières, législation, impact sur l'environnement, pratiques, opinion des travailleurs et influence (réversibilité).

La législation complète l'analyse environnementale en inventoriant l'ensemble des exigences légales et autres applicables au Bureau fédéral du Plan. Ces exigences légales relèvent principalement de la Région Bruxelles-Capitale. La veille réglementaire se fait en collaboration avec le Service public de programmation Développement durable.

La politique environnementale formalise l'engagement adopté par l'organisation. Elle est signée par le Commissaire au Plan, est affichée dans le bâtiment et est disponible sur le site internet du Bureau fédéral du Plan.

Le programme environnemental définit les objectifs environnementaux et leurs cibles ainsi que les actions concrètes qui permettent d'atteindre ces objectifs et cibles. Il décrit les mesures prises ou envisagées en termes de moyens humains, techniques et budgétaires. Il fixe également les échéances de mise en œuvre. **Les objectifs environnementaux** sont les objectifs choisis en vue de réduire les impacts environnementaux significatifs et de mieux maîtriser les activités. Ils sont en accord avec la politique environnementale du Bureau fédéral du Plan.

L'implémentation comprend entre autres la mise en place des procédures, la définition des rôles et responsabilités dans le processus, la réalisation des mesures et actions prévues dans le programme.

La surveillance et le mesurage assure un suivi de l'état de la situation à l'aide d'indicateurs de performance environnementale.

L'audit interne est une vérification interne du bon fonctionnement du SME. L'intérêt de cet outil de gestion est de détecter d'éventuels dysfonctionnements et de dégager des opportunités d'amélioration. Les résultats de l'audit sont analysés lors de la revue de direction annuelle. **L'audit externe** permet de faire valider le système et la déclaration par un vérificateur externe accrédité.

La revue de direction est un passage en revue du SME par la direction, afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, suffisant et efficace. Elle doit comprendre l'évaluation d'opportunités d'amélioration et le besoin de changements à apporter au SME, y compris la politique environnementale et les objectifs et actions environnementales.

La **déclaration environnementale** constitue l'un des outils de communication externe. Destinée à tout public, elle se veut compréhensible, transparente et complète. Elle est disponible sur le site Internet du Bureau fédéral du Plan ainsi qu'auprès de la conseillère EMAS.

L'enregistrement est la dernière étape qui consiste à se faire enregistrer auprès de l'autorité compétente, Bruxelles Environnement.

Les **formations** sont prévues au cas par cas en fonction des besoins des personnes impliquées dans le SME. La **communication interne** fait appel à des outils de type mailing, affiches, coffeebreaks etc.

4. Le Bureau fédéral du Plan et ses aspects environnementaux directs significatifs

4.1. Indicateurs pour le système de management environnemental




Les aspects environnementaux directs significatifs concernent 6 thématiques: la mobilité, la consommation de papier, la consommation d'énergie, la consommation d'eau, les achats et les déchets.

Chacune de ces thématiques est présentée, dans les pages suivantes, sous la forme d'une fiche présentant la même structure, permettant ainsi de présenter l'information fournie sur chaque thématique de façon systématique. Chaque fiche reprend un encadré présentant les objectifs fixés et est structurée selon deux rubriques:

Principales actions: cette rubrique présente les principales actions menées depuis le premier enregistrement EMAS en 2006, en mettant l'accent sur les actions réalisées et prévues du cycle en cours;












Indicateurs de suivi: cette rubrique présente les indicateurs permettant d'assurer un suivi des impacts du BFP sur l'environnement.

Le Bureau fédéral du Plan assure le suivi du système de management environnemental par le biais d'une série d'indicateurs de performance environnementale présentés dans la deuxième rubrique de ces fiches. Un tableau synthétique confronte les résultats de ces indicateurs avec les objectifs et cibles à atteindre. Outre les indicateurs thématiques, ce tableau reprend également des indicateurs transversaux d'émissions de gaz à effets de serre et autres polluants de même que des indicateurs relatifs aux moyens de communication mis en place au sein du BFP. Le tableau correspondant au cycle 2007-2009 est repris en annexe alors que le tableau reprenant les deux cycles 2010-2012 (bilan final) et 2013-2015 est repris ci-dessous. Le degré avec lequel les indicateurs vont vers les objectifs est illustré à l'aide de pictogrammes.

	L'indicateur évolue vers l'objectif fixé et celui-ci est / devrait être atteint. En absence d'objectif, l'indicateur évolue vers un moindre impact environnemental.
	L'indicateur n'évolue pas suffisamment et l'objectif n'est pas / ne devrait pas être atteint. En absence d'objectif, l'indicateur et l'impact environnemental sont stables.
	L'indicateur évolue dans le sens opposé de l'objectif fixé et celui-ci n'est pas / ne devrait pas être atteint. En absence d'objectif, l'indicateur évolue vers un impact environnemental plus important.

Il est à noter que le règlement EMAS demande de calculer un indicateur sur la diversité biologique. Un tel indicateur n'est pas pertinent pour le Bureau fédéral du Plan, qui est locataire d'une partie de bâtiment, située dans une parcelle totalement construite. L'annexe 6.2 compare dans la mesure du possible les résultats du BFP par rapport à la moyenne des résultats des organismes fédéraux enregistrés EMAS.

Tableau 1 Bilan final cycle 2010-2012 et cycle 2013-2015

Thème	Objectif pour 2010-2012	Evol.	Objectif pour 2013-2015	Evol.
Mobilité	Ne pas dépasser, dans le cadre des voyages effectués en avion une moyenne de 11,55 tonnes d'émissions de CO2 par an sur la période 2010-2012.		Les déplacements exceptionnels en avion (en km) sur 2013-2015 sont stables par rapport à la moyenne de la période 2010-2012: 79420 km/an.	
Papier	Diminuer le nombre de feuilles de papier imprimées en interne pour atteindre une moyenne de 440 000 par an sur la période 2010-2012.	*	<i>Pas d'objectif (Nécessité de reconstruire une nouvelle série temporelle).</i>	
Energie	Diminuer la consommation d'électricité haute tension pour atteindre une moyenne de 1 164 GJ par an sur la période 2010-2012.		Stabiliser la consommation annuelle moyenne d'électricité haute tension pour la période 2013-2015 au niveau moyen de la période 2010-2012: 0,32 GJ/m ² /an.	
	Maintenir la consommation d'électricité basse tension au niveau d'une moyenne de 335 GJ par an sur la période 2010-2012.		Stabiliser la consommation annuelle moyenne d'électricité basse tension pour la période 2013-2015 au niveau moyen de la période 2010-2012: 3,7 GJ/ETP/an.	
	Diminuer la consommation de mazout pour atteindre une moyenne de 42 000 litres par an sur la période 2010-2012.		Stabiliser la consommation annuelle moyenne de mazout pour la période 2013-2015 au niveau moyen de la période 2010-2012: 0,29 GJ/m ² /an.	
Eau	Limitier la consommation d'eau technique au niveau d'une moyenne de 1200m ³ par an sur la période 2010-2012.		Limitier la consommation d'eau technique à une moyenne de 0,24 m ³ /m ² /an sur la période 2013-2015.	
	Limitier la consommation d'eau sanitaire au niveau d'une moyenne de 400m ³ par an sur la période 2010-2012.		Limitier la consommation d'eau sanitaire à une moyenne de 4,80 m ³ /ETP/an sur la période 2013-2015.	
Achats	<i>Pas d'objectif chiffré.</i>			Atteindre une part de marché de produits issus du commerce équitable de 33 % en moyenne sur les années 2013-2015.
	Augmenter la part des achats "développement durable".		Maintenir la part du matériel de bureau correspondant à des critères de développement durable à un niveau moyen de 80% sur les années 2013-2015.	
Déchets	<i>Pas d'objectif chiffré.</i>			40kg/ETP/an de poubelles restantes en moyenne pour la période 2013-2015. 2kg/ETP/an de poubelles PMC en moyenne pour la période 2013-2015.
(In-) formation	Avoir une gestion globale des formations en matière d'environnement.		<i>Pas d'objectif chiffré.</i>	
Communication	Améliorer la communication interne et externe en matière d'environnement.		<i>Pas d'objectif chiffré.</i>	

* Evaluation impossible pour des raisons statistiques (voir page 13).

4.2. Mobilité

La problématique des modes de déplacement au Bureau fédéral du Plan concerne d'une part, les déplacements domicile-lieu de travail (journaliers) et les déplacements des voitures de service ainsi que, d'autre part, les déplacements internationaux (train et avion) effectués à l'initiative du Bureau fédéral du Plan.

Encadré 1 Réduire les nuisances (CO₂, autres pollutions, congestion) dues à l'usage des modes de transport motorisés et favoriser la santé des personnes

2010-2012: une réduction de 10% du nombre de places de stationnement à l'horizon de 2012 et en ce qui concerne les voyages effectués en avion à l'initiative du BFP, le BFP ne dépassera pas en moyenne 11,55 tonnes d'émissions de CO₂ par an sur la période 2010-2012 (☺).

2013-2015: les déplacements exceptionnels en avion (en km) sur la période 2013-2015 seront stabilisés par rapport à la moyenne de la période 2010-2012: 79420 km/an.

4.2.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées

Dans la mesure du possible, le train est privilégié par rapport à l'avion (permanent).

Réalisation et analyse des enquêtes trisannuelles de déplacements (2008 & 2011) avec thèmes du mois réalisés dans la foulée, ainsi qu'une analyse de l'occupation des places de parking (2009 & 2010).

Installation d'un deuxième parking vélo (2007) et mise à disposition d'un abonnement "Villo" (2010).

Actions de sensibilisation (2008 & 2011) et formation à l'écoconduite, pour les chauffeurs du BFP (2011).

Elaboration du plan Pic de pollution pour le BFP, présentation et explication dans un thème du mois (2011) et dans un coffee break (2012).

Analyse des méthodes possibles de compensation CO₂ des voyages en avion effectués pour le BFP (2012).

Inscription des visiteurs à l'entrée: ajout d'une question à propos du mode de déplacement (2012).

b. Principales actions prévues

Mise en œuvre de la compensation CO₂, selon les règles venant de RSEtat, conformément à la décision du conseil des ministres du 20 juillet 2012.

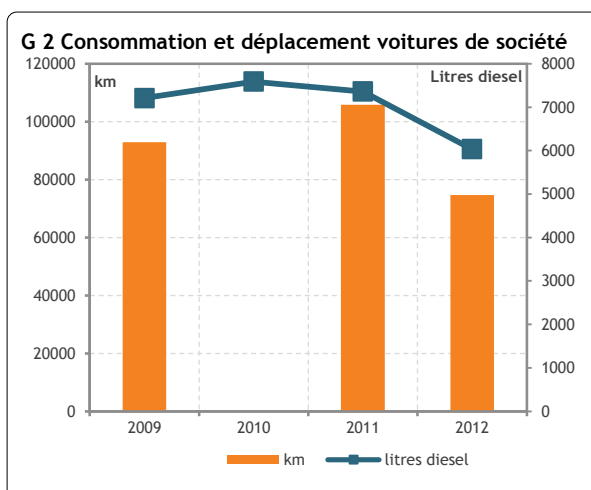
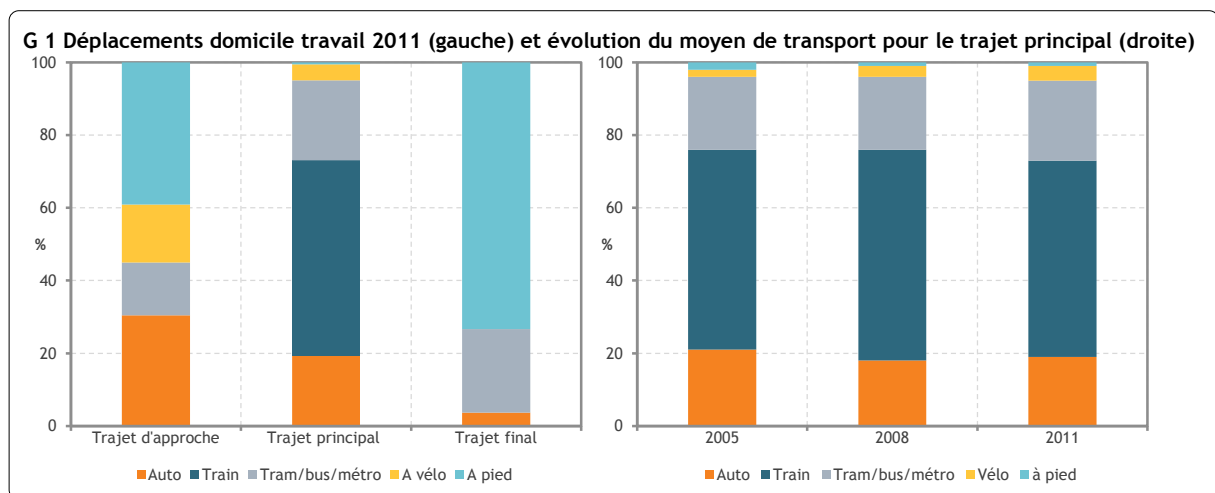
Elaboration d'un plan d'accès multimodal et sensibilisation des travailleurs aux modes de déplacement moins polluants (GreenInfo, formation au vélo en ville...).

Favoriser l'accès aux handicapés moteurs: étudier les moyens de faire accéder les chaisards aux ascenseurs (en collaboration avec Cofinimmo).

4.2.2. Indicateurs de suivi

a. Déplacements domicile - travail

L'enquête sur les déplacements de 2011 montre que 54 % des membres du personnel du BFP utilise le train pour leur trajet principal. Depuis l'enquête précédente (2008), il y a une diminution de 4 % de l'usage du train, compensée par une augmentation de 2 % de l'usage des métro, tram et bus, de 1 % de l'usage de la voiture et de 1 % de l'usage du vélo. D'après les données 2008 du SPF mobilité, la moyenne des utilisateurs de train est de 34 % dans les entreprises situées en Région bruxelloise pour 54 % au BFP. La moyenne des métros, tram bus est de 16 %, alors que le BFP est à 22 %. De même, la part du personnel utilisant la voiture pour le trajet principal est de 43 % en général, contre 19 % au BFP. Globalement les trajets domicile-travail représentent 5556,76 km ou 61 km/ETP/jour pour les 91 répondants, compte tenu de leurs temps partiels et de leurs jours de télétravail. En effet, en 2011, 36 % des travailleurs ont un jour de télétravail par semaine et 15 % ont un temps partiel sur les 91 qui ont répondu.



b. Voitures de société

Il y a deux voitures de société au BFP: une voiture de 2008 avec un écoscore de 56 et une voiture de 2012 avec un écoscore de 57¹. A titre de comparaison, l'écoscore du parc automobile belge en 2011 était de 59 et celui des voitures de même cylindrée que les deux voitures du BFP était de 60.

Depuis 2009, les kilométrages ² et les consommations sont suivis. En 2012, la consommation totale pour les deux voitures s'est éle-

vée à 6 034,38 l pour 74 704 km. Les consommations au km sont assez variables d'une année à l'autre, ce qui peut être dû au fait qu'elles sont calculées sur la base d'extrapolations en ce qui concerne les kilo-

¹ Les écoscores vont potentiellement de 0 à 100, du plus au moins polluant. Il y a eu récemment un changement de méthode de calcul pour les écoscores des voitures diesel, pour tenir compte des émissions de NO_x (voir ecoscore.be).

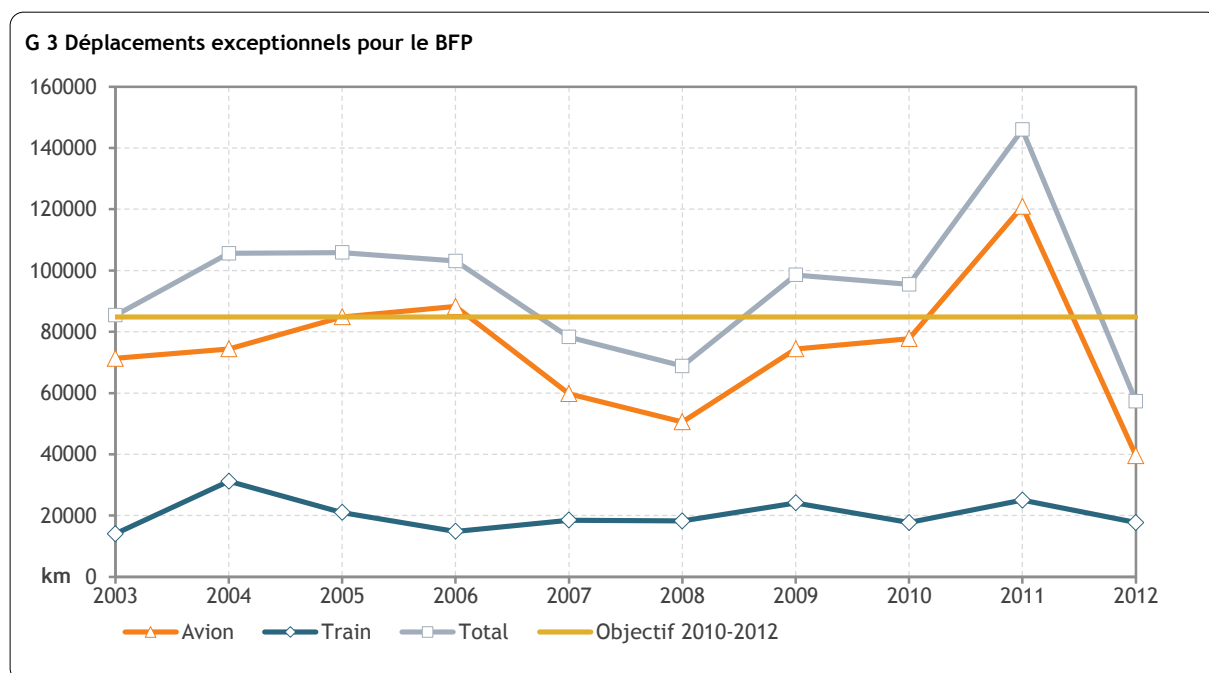
² Calculés sur la base d'estimations et non disponibles pour 2010.

mètres parcourus et qu'il y a eu deux changements de voiture en 2012. En 2009: 7,7 l/100km; en 2011: 6,9 l/100km et en 2012: 8,1 l/100km. Si cette tendance se confirme une analyse devra être faite sur les raisons à la base de cette augmentation.

c. Déplacements exceptionnels pour le compte du BFP

En 2012, les déplacements internationaux se sont élevés à 39 588 km en avion et 17 750 km en train (57 338 km au total, c'est-à-dire 690,8 km par équivalent temps plein). Ces chiffres sont en nette diminution depuis le record de 2011 (145 972 km ou 1651 km/ETP). La différence est due principalement au nombre de voyages intercontinentaux (5 en 2011 et 0 en 2012) et au fait que le kilométrage en train est revenu à une valeur moyenne.

Les émissions de CO₂ ont été de 10,88 T puis 16,92 T et enfin 6,22 T respectivement en 2010, 2011 et 2012. L'objectif de ne pas dépasser en moyenne 11,55 tonnes d'émissions de CO₂ par an sur la période 2010-2012 est tout juste dépassé avec une moyenne de 11,88 T sur ces trois années (2,8 % trop élevée; 🌍).



d. Utilisation du Villo!

La carte Villo a été utilisée 11 fois au cours de l'année 2012 et 18 fois au cours de l'année 2011, alors qu'elle l'avait été 29 fois au cours de l'année 2010. Un rappel de l'existence de cette possibilité a été fait en septembre 2012, mais pas en mars 2013 comme prévu, suite au mauvais temps persistant. Le prochain rappel est prévu au printemps 2014.

e. Mode de déplacement des visiteurs

Une farde dans laquelle les visiteurs sont invités à inscrire leur nom et celui de la personne qu'ils viennent rencontrer a été déposée à l'accueil en avril 2012; deux colonnes y ont été ajoutées pour le mode de transport. Il semblerait que ceci soit considéré comme indiscret ou inutile par beaucoup de visiteurs: entre avril et décembre 2012, seuls 84 des 362 de ceux qui sont inscrits ont valablement répondu à cette partie du questionnaire (c.-à-d. 23%). Parmi ceux-ci 45 % sont venus en train, 25 % en métro, tram ou bus, 20% en auto, 6% à pied, 2% en scooter et 1% à vélo. L'importance de la part prise par les transports en commun est sans doute due au fait que beaucoup viennent d'une autre partie de Bruxelles pour une réunion, depuis leur lieu de travail.

4.3. Papier

Encadré 2 Stabiliser la consommation de papier

2010-2012: diminuer le nombre de feuilles de papier imprimées en interne vers une moyenne de 440 000 par an sur la période 2010-2012 (évaluation impossible pour des raisons statistiques).

2013-2015: abandon de l'objectif fixé pour raison statistique.

4.3.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées

Actions de sensibilisations (2007, 2008 et 2009).

Suppression des notes internes en papier (2008) et des pages de garde à l'impression (2010).

Passage à du papier labellisé FSC (2009).

Évaluation du papier recyclé (débuté en 2011).

b. Principales actions prévues

Reconstruire un nouvel indicateur et une nouvelle série temporelle.

Détruire les déchets de papiers confidentiels au BFP et sensibiliser à la consommation de papier.

4.3.2. Indicateurs de suivi

a. Nombre de feuilles imprimées

Jusqu'en 2007, seul l'indicateur "nombre de faces imprimées" était disponible. Cet indicateur a été suivi à partir de 2003 et entre 2003 et 2006 une diminution significative du nombre de faces de papier imprimées a été observée (-28 %).

Cet indicateur est imparfait dans la mesure où il ne reflète pas la consommation de papier réelle. Cet indicateur pourrait, par exemple, rester stable malgré une forte diminution de la consommation de papier, en passant d'une impression recto à une impression recto-verso.

La technologie ayant évolué, il a été possible de suivre de nouveaux indicateurs à partir de 2008, à l'aide d'un logiciel installé sur le serveur des imprimantes. Il s'agit du nombre de feuilles de papier imprimées. Mais en 2013 il a été constaté qu'ici aussi il y a un problème avec le comptage. Le software utilisé effectue en effet un enregistrement par ordre d'impression dans un fichier de suivi. Plusieurs informations sont reprises pour chacun des ordres d'impressions, telles que le nombre de pages, l'étage de l'imprimante concernée et s'il s'agit d'une impression en duplex (recto-verso) ou en simplex (recto).

Afin de calculer l'indicateur, c'est-à-dire le nombre de feuilles imprimées, il faut diviser le nombre de pages par deux lors des impressions en duplex. La variable duplex/simplex est donc importante. En

2011, une diminution importante de la proportion duplex/simplex a été observée sans qu'une raison claire n'ait pu être trouvée. En 2012, cette proportion a encore reculé ce qui n'était pas réaliste mais une indication qu'il devait y avoir une erreur. Après concertation avec le gestionnaire des imprimantes (service informatique) il est apparu que les impressions sur les imprimantes les plus récentes, installées depuis 2011 et considérées par le serveur comme étant par défaut en duplex, sont considérées dans les fichiers de suivi comme étant des impressions en simplex. Le programme de suivi considère les caractéristiques de l'ordinateur de l'utilisateur pour définir si un ordre d'impression est duplex ou simplex. Il apparaît que sur les ordinateurs les plus récents les préférences de l'ordinateur sont définies en simplex et les préférences du serveur en duplex. De tels ordres d'impressions sont bien imprimés en duplex, mais sont enregistrés comme étant imprimés en simplex. Etant donné que quasi toutes les imprimantes sont définies de cette manière sur le serveur, ceci fausse totalement les statistiques relatives à la consommation de papier.

Les données récoltées depuis 2008 ne correspondent donc pas à la réalité. A partir du 1^{er} janvier 2014 une nouvelle série de données sera démarrée en reprenant les statistiques d'impressions chaque 2 janvier de l'année de manière directe sur les imprimantes, ce qui nous permettra de fixer un nouvel objectif en la matière.

4.4. Energie

Encadré 3 Stabiliser la consommation d'énergie (basse tension, haute tension et mazout)

2010-2012: sur la période 2010-2012, diminuer la consommation de mazout pour atteindre une moyenne de 1524 GJ/an (☀️) et la consommation d'électricité à haute tension pour atteindre une moyenne 1 165 GJ (🌊); maintenir la consommation d'électricité à basse tension à une moyenne 335 GJ (☀️).

2013-2015: Stabiliser les consommations annuelles moyennes d'électricité basse tension, d'électricité haute tension et de mazout pour la période 2013-2015 aux niveaux moyens de la période 2010-2012: respectivement 3,7 GJ/ETP/an; 0,32 GJ/m²/an et 0,29 GJ/m²/an.

4.4.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées

Remplacement des systèmes d'éclairages dans tout le bâtiment (étalé sur 2005-2006-2007).

Placement de protections solaires dans tous les bureaux à l'arrière du bâtiment (2008).

Remplacement de la façade avant (2008) et de la façade arrière (2009) avec mise en place d'un vitrage de contrôle solaire à haute sélectivité et isolation; isolation du toit (2009).

Passage à l'électricité verte pour la consommation basse tension (2009).

Sensibiliser par rapport au réglage de la climatisation et du chauffage (2010 et 2011) et de la bureautique (2012).

Virtualiser les serveurs (2013).

Finetuning du système de climatisation et de chauffage et nouveau système de gestion électronique (2013).

b. Principales actions prévues

Sensibiliser par rapport à l'éclairage.

4.4.2. Indicateurs de suivi

a. Parts moyennes des vecteurs d'énergie

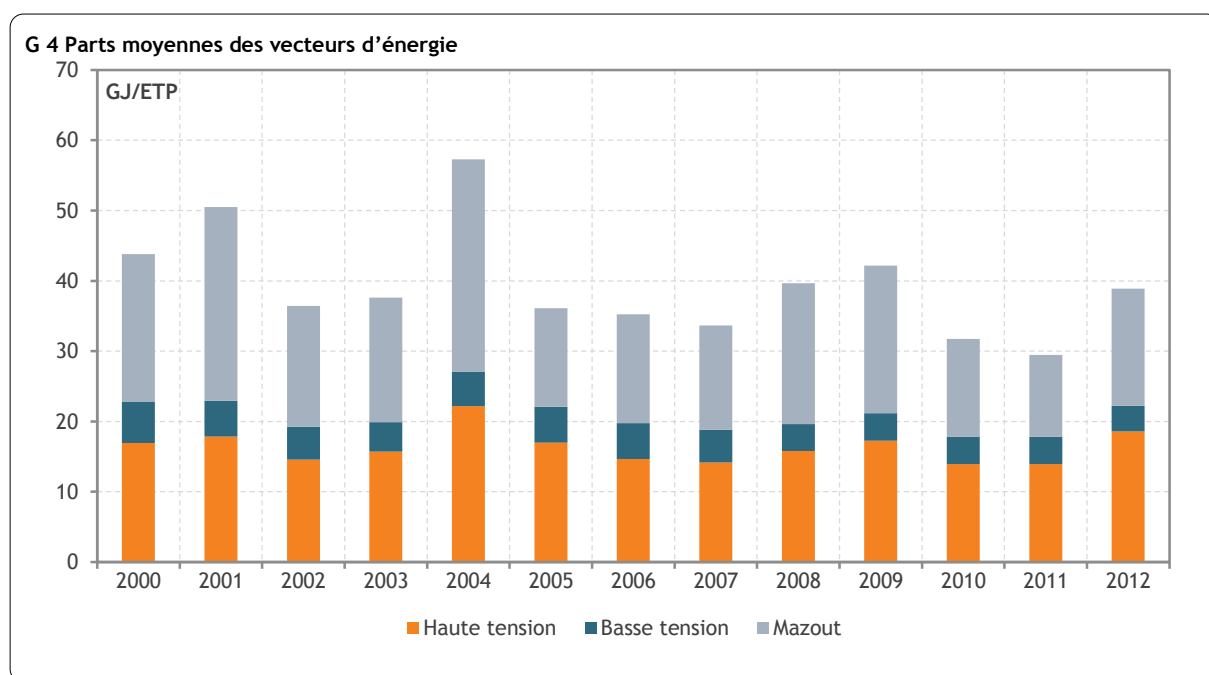
En 2012 la consommation d'énergie au BFP est de 3 229 GJ ou 39 GJ/ETP. Par rapport à 2011 cela représente une augmentation de 24 % par ETP. Les trois vecteurs énergétiques ont des évolutions contrastées: la consommation de mazout et la consommation d'électricité haute tension augmentent respectivement de 34 %³ et de 9 %, alors que la consommation d'électricité basse tension diminue de 9 %. L'électricité haute tension garde sa position de vecteur énergétique le plus important: la haute tension

³ En utilisant les livraisons de mazout comme approximation de la consommation réelle (afin de faire des comparaisons sur de longues durées), sur la base de la jauge l'augmentation atteint 25 %.

comptait pour 48 % de la consommation énergétique totale au BFP en 2012. La consommation de mazout suit avec une part de 43 %. La part d'électricité basse tension est encore de 9 %.

Depuis 2007 l'électricité haute tension est de l'électricité "verte" et depuis mars 2009 l'électricité basse tension l'est également. Le BFP ne produit pas d'énergie renouvelable.

La consommation énergétique est 21 % plus basse qu'en l'an 2000. Sur ces 12 années, la consommation des trois vecteurs énergétiques a diminué. La consommation d'électricité haute tension a diminué de 2 %, la consommation de mazout de 29 % et la consommation d'électricité basse tension a même diminué de 44 %. Plusieurs investissements du propriétaire du bâtiment (ex. isolation) ont permis une réduction importante de la consommation d'électricité haute tension et de mazout. Le BFP lui-même ne peut agir que sur l'électricité basse tension grâce à des mesures d'économies d'énergie. Ces investissements dans de nouveaux éclairages dans les années 2005-2007 ont permis de réaliser la diminution de la consommation d'électricité basse tension observée. Après ces travaux importants, le BFP a plus ou moins atteint le plafond de ce qui pouvait être fait en termes de mesures d'économies d'énergie.



b. Evolution électricité basse tension

En 2012, la consommation de l'électricité basse tension a diminué à nouveau (- 2,5 % / ETP) et atteint 3,6 GJ/ETP. Grâce au remplacement de l'éclairage au cours des années 2005-2007, la consommation d'électricité basse tension est en 2011 largement en-dessous du niveau de 2000 (-37,5 % / ETP).

La consommation d'électricité basse tension est déterminée par la consommation pour l'éclairage et la bureautique, sur lesquels le travailleur individuel a une prise. La diminution de la consommation d'électricité basse tension brute en 2012 est liée à une diminution du nombre d'ETP qui compense l'augmentation de la consommation moyenne par ETP. La diminution de la consommation pour la période 2000-2012 est essentiellement liée à une diminution de cette consommation moyenne.

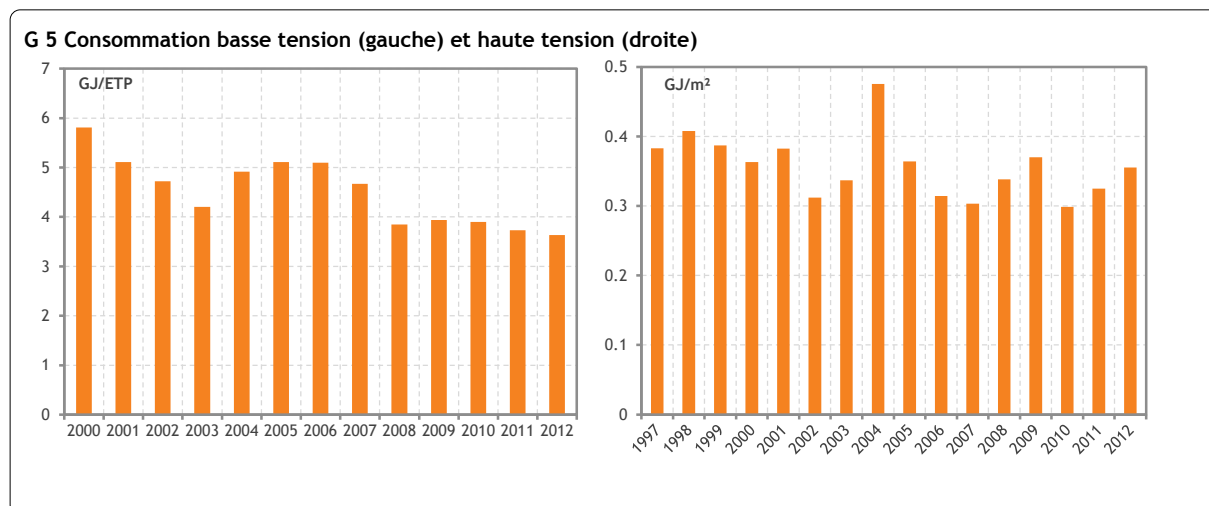
La consommation annuelle moyenne sur la période 2010-2012 est dès lors de 90,6 MWh. L'objectif de 93 MWh est donc largement atteint (☀️).

c. Evolution électricité haute tension

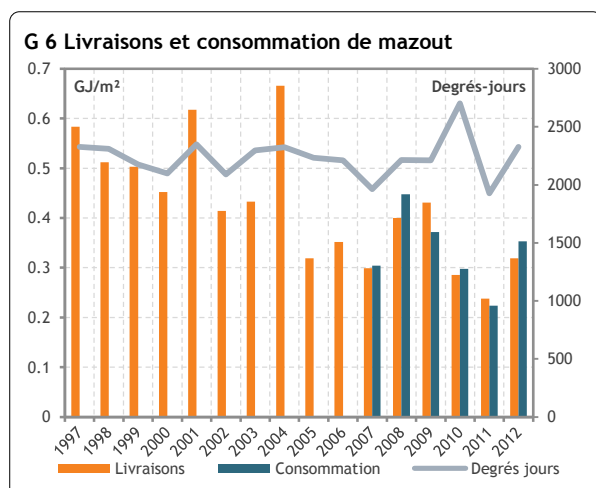
L'électricité haute tension est utilisée pour le refroidissement, la ventilation et le fonctionnement des ascenseurs. Sa consommation est partagée entre les deux locataires du bâtiment sur la base d'une quotité 69.995/100.000 pour le BFP. Les données présentées ne concernent que la part du BFP et pas la consommation totale d'électricité haute tension.

Grâce à l'isolation du toit et des façades, en ce compris du vitrage de contrôle solaire à haute sélectivité, la consommation de haute tension a diminué de 2% en 2012 par rapport à 2000. Cela ne suffit pas pour atteindre l'objectif. La consommation annuelle moyenne sur la période 2010-2012 est de 393,5 MWh et est largement au-dessus de l'objectif de 324,3 MWh (🌧️). Tout comme 2011, la consommation haute tension a augmenté en heures creuses en 2012. L'augmentation de cette consommation est liée à une dérégulation du système électronique de gestion du système air-conditionné et chauffage impliquant un réglage manuel et des plages horaires de chauffage/refroidissement plus importantes. Le système électronique a été remplacé en juin 2013.

Dans la mesure où l'électricité haute tension a principalement pour objet de faire fonctionner le système d'air conditionné, celle-ci a été exprimée par m² plutôt que par ETP. Cela donne 0,36 GJ/m² en 2012.



d. Evolution des livraisons et de la consommation de mazout



Le mazout est utilisé pour le chauffage du bâtiment. Tout comme pour la consommation d'électricité haute tension, sa consommation est partagée entre les deux locataires du bâtiment sur la base d'une quotité 69.995/100.000 pour le BFP. Les données présentées ne concernent que la part du

BFP et pas la consommation totale de mazout.

La période 1997-2012 montre une évolution très disparate de la consommation de mazout. Un facteur explicatif important de cette évolution est le degré-jour⁴. Ce graphique montre que le nombre de degrés-jours est plus haut en 2012 qu'en 2011. De même, les livraisons de mazout et la consommation de mazout sont plus hautes en 2012 qu'en 2011. La consommation a augmenté en 2012 (25 %) par rapport à 2011. Malgré cette augmentation jusqu'à 1532 GJ (0,35 GJ/m²), la consommation annuelle moyenne de mazout sur la période 2010-2012 (1265 GJ/an) reste en dessous de l'objectif de 1524 GJ/an (☀).

⁴ Un « degré-jour (°C) » représente la différence entre la température moyenne d'un jour donné par rapport à une température de référence (16,5°C) qui exprime les besoins en chauffage domestique. De cette manière ils représentent une mesure des besoins de chauffage.

4.5. Eau

Encadré 4 Limiter la consommation d'eau

2010-2012: Limiter la consommation d'eau technique au niveau d'une moyenne de 1 200m³ par an (☀️) et la consommation d'eau sanitaire au niveau d'une moyenne de 400m³ par an sur la période 2010-2012 (🚰).

2013-2015: Limiter la consommation d'eau technique à une moyenne de 0,24 m³/m² par an et la consommation d'eau sanitaire à une moyenne de 4.80 m³ par an par équivalent temps plein (ETP) sur la période 2013-2015.

4.5.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées

Remplacement des machines frigo du conditionnement d'air par des machines plus performantes (2007).

Placement de protections solaires dans tous les bureaux à l'arrière du bâtiment (2008).

Remplacement de la façade avant (2008) et de la façade arrière (2009) avec mise en place d'un vitrage de contrôle solaire à haute sélectivité et isolation; isolation du toit (2009).

Sensibiliser par rapport au réglage de la climatisation et du chauffage (2010 et 2011) et l'utilisation des sanitaires (2011).

GreenInfo sur la consommation d'eau technique (2013).

b. Principales actions prévues

Concertation avec Cofinimmo afin de changer, de manière préventive, le mécanisme de chasse et sensibilisation à la limitation de la consommation d'eau.

4.5.2. Indicateurs de suivi

a. Consommation totale d'eau

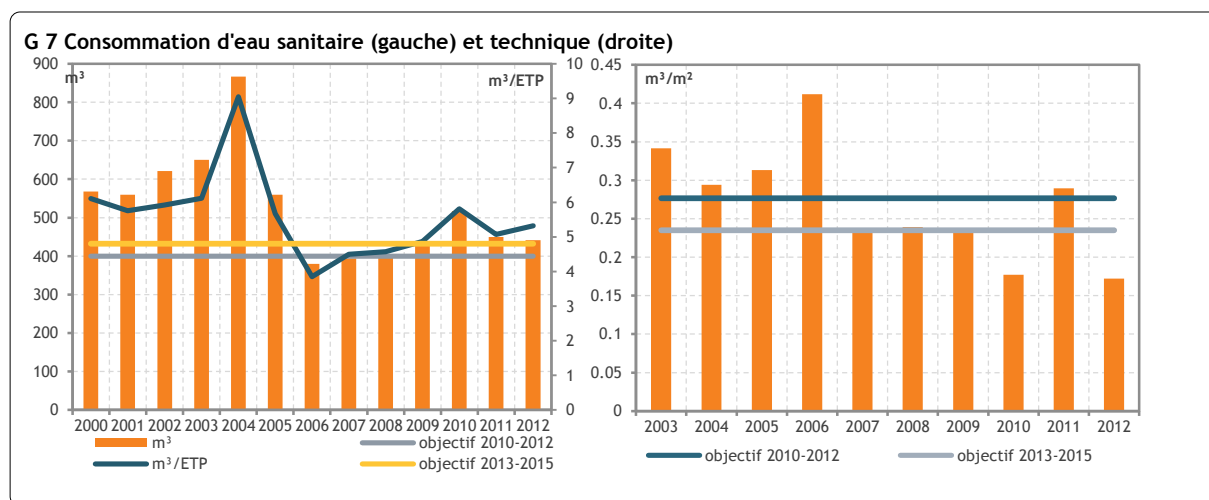
Après une forte augmentation de la consommation d'eau en 2011, le BFP réalise en 2012 la plus faible consommation d'eau depuis le début des mesures avec 1 183 m³. Ceci grâce à la consommation restreinte d'eau technique. De même quand exprimé par équivalent temps plein, la consommation du BFP atteint un minimum avec 14,3 m³/ETP.

b. Répartition moyenne de la consommation d'eau sanitaire et technique

La consommation d'eau au BFP est composée d'une part, d'eau sanitaire, et d'autre part, d'eau technique. Pour la période 2010-2012, la consommation d'eau technique était responsable de deux tiers de la consommation totale d'eau.

c. Consommation d'eau sanitaire

L'eau sanitaire a fortement augmenté entre 2000 et 2004 suite à l'usure des mécanismes de rinçage des toilettes et des robinets des lavabos. La rénovation de 2005 a permis une forte diminution de la consommation d'eau sanitaire. En 2006, une consommation minimale de 380 m³ a été observée. Lors des deux années ultérieures la consommation a augmenté légèrement. Cette augmentation est plus nette à partir de 2009, de manière telle que l'objectif introduit pour 2010-2012 (400 m³) a été largement dépassé. Par équivalent temps plein il y a également une tendance à la hausse sur la période 2006-2012. Depuis 2010 la consommation est de plus de 5 m³/ETP. Ceci est lié à une augmentation du nombre de fuites au niveau des systèmes de chasse des toilettes. La consommation annuelle moyenne sur la période 2010-2012 est de 469 m³ et est largement au-dessus de l'objectif de 400 m³ (💧).



d. Consommation d'eau technique

En 2006, la tour de refroidissement du système d'air conditionné a été remplacée. Son installation et sa mise au point ont entraîné cette année-là une forte surconsommation d'eau technique. Le remplacement des machines de refroidissement en 2007 a pu diminuer cette consommation de manière drastique, de telle manière que, pour la première fois depuis 2004, l'objectif fixé de consommation maximale de 1300m³ a pu être atteint. En 2008 et 2009, cet objectif est à nouveau largement atteint. L'objectif pour la période 2010-2012 a, par conséquent, été renforcé à 1 200 m³. En 2011, par contre, la consommation d'eau technique a fortement augmenté (un total de 1 256 m³ ou de 0,29 m³/m²). Cette augmentation est due à un flotteur bloqué dans la tour de refroidissement entraînant un écoulement continu de l'eau. La perte liée au mauvais fonctionnement du flotteur est estimée à 150 – 200 m³. En 2012 un nouveau minimum a été atteint avec une consommation de 748 m³ ou 0,17 m³/m². La consommation annuelle moyenne sur la période 2010-2012 est dès lors de 924 m³. L'objectif de 1 200 m³ est donc largement atteint (☀️).

4.6. Achats

Encadré 5 Augmenter la part de marché des produits durables

2010-2012: augmenter la part des achats "développement durable" (☀).

2013-2015: sur les années 2013-2015, atteindre une part de marché de produits issus du commerce équitable de 33 % en moyenne et maintenir la part du matériel de bureau correspondant à des critères de développement durable à un niveau moyen de 80%.

4.6.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées

Gamme permanente de produits "Fair trade" disponibles à la cafétéria (début des années 2000) ainsi qu'une machine à café Oxfam qui propose du café et du chocolat au lait équitables (introduit en 2007).

Annuellement un petit-déjeuner "Fair Trade" (lors de la journée *Fairtrade at Work*) et un repas "Fair Trade" (lors de la *semaine Fair trade*). D'autres actions, ponctuelles, ont eu lieu telles qu'une dégustation (2007) et un Coffee-break sur les labels durables (2011).

En 2013 il y a eu une enquête interne sur les produits issus du commerce équitable et la mise en place d'actions sur la base des résultats de cette enquête (GreenInfo, visibilité, disponibilité des produits...).

Une procédure d'achat a été élaborée afin de respecter la circulaire "achats durables" (permanent). Lors des achats des critères de durabilité sont pris en compte (recyclé, labels officiels tels que 'Der Blaue Engel', Nordic Swan, FSC & PEFC etc.).

Il y a également un remplacement progressif des lampes standards et halogènes par des lampes économiques, des écrans CRT par des écrans LCD, des PC de type "desktop" par des PC de type "laptop" moins énergivores (permanent).

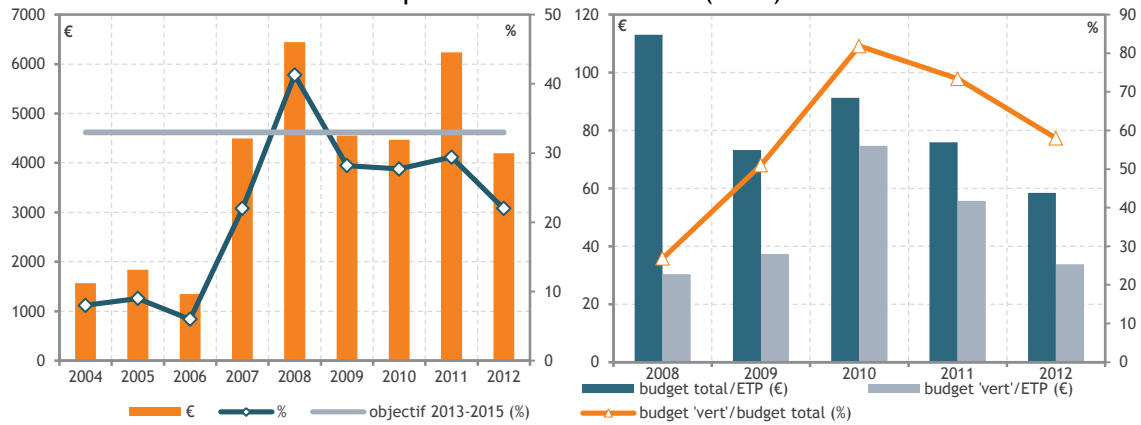
b. Principales actions prévues

- Pour sensibiliser les consommateurs, projeter un film sur le développement durable et/ou le commerce équitable.
- Continuer à offrir du matériel de bureau le plus "durable" possible.

4.6.2. Indicateurs de suivi

La part des produits issus du commerce équitable dans le budget total de la cafétéria a fortement augmenté en 2007 (de 6% à 22%) suite à l'introduction du café issu du commerce équitable. Après un achat exceptionnel de vin en 2008 la part de marché de ces produits se stabilise à une moyenne de 28% entre 2009 et 2011. En 2012, cette part de marché chute pour atteindre 22%, suite à l'introduction d'une gamme élargie de boissons non issues du commerce équitable.

G 8 Part des produits issus du commerce équitable dans le budget total de la cafétéria (gauche) et part des achats de matériel de bureau respectueux de l'environnement (droite)



La part des achats de matériel de bureau (hors papier et matériel informatique) respectueux de l'environnement était de 27% en 2008. Cette part a augmenté pour atteindre un pic de 82% en 2010. En 2011 et en 2012, la part des achats de matériel de bureau respectueux de l'environnement diminue pour atteindre 58% ou 34€ sur un total de 58€/ETP en 2012. Cette diminution est liée à quelques achats spécifiques pour lesquels il n'existe pas d'alternatives respectueuses de l'environnement.

En ce qui concerne le papier, celui-ci est porteur du label FSC mixed sources.

4.7. Déchets

Encadré 6 Augmenter le recyclage des déchets et Réduire la production de déchets

2010-2012: pas de cible définie.

2013-2015: 40 kg par an par ETP de poubelles restantes et 2kg par an par ETP de poubelles PMC en moyenne pour la période 2013-2015.

4.7.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées

- Printemps 2010: communication autour du tri sélectif (thème du mois, affiches et mailing).
- Développement d'un set d'outils de communication permanents (affiche détaillée et signet synthétique) relatif au tri (2013).

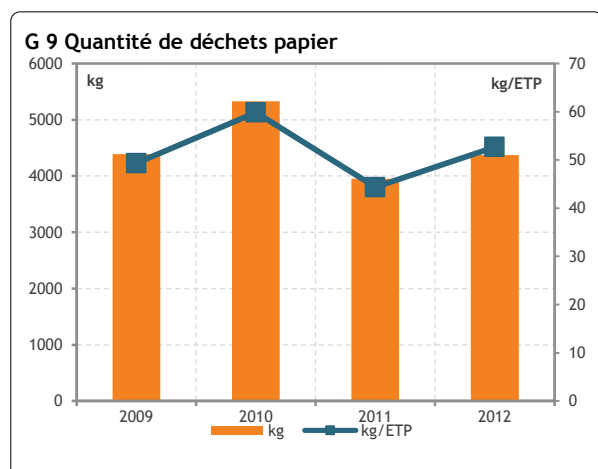
b. Principales actions prévues

- Développement d'un set d'outils de communication permanents (affiche détaillée et signet synthétique) relatif aux trucs et astuces pour réduire la production de déchets....
- Suppression des gobelets et cuillères en plastique à la cafétéria.

4.7.2. Indicateurs de suivi

Il existe 11 filières de déchets au sein du BFP. Les PMC, les déchets tout venants et les piles (bebat) entrent dans les systèmes classiques de récolte des déchets, de même que les encombrants qui sont repris à la demande. Le verre consigné et les cartouches d'encre sont récoltés pour réutilisation alors que le papier, le verre non consigné et les lampes TL sont récoltés pour recyclage. Le matériel informatique est réutilisé ou recyclé au cas par cas. Les détecteurs de fumées sont traités de manière adéquate. Par ailleurs, une récolte des bouchons de liège (principalement d'origine privée) est organisée. Dans la mesure où il s'agit d'un déchet privé, aucun suivi en termes de quantité n'a été mis en place en

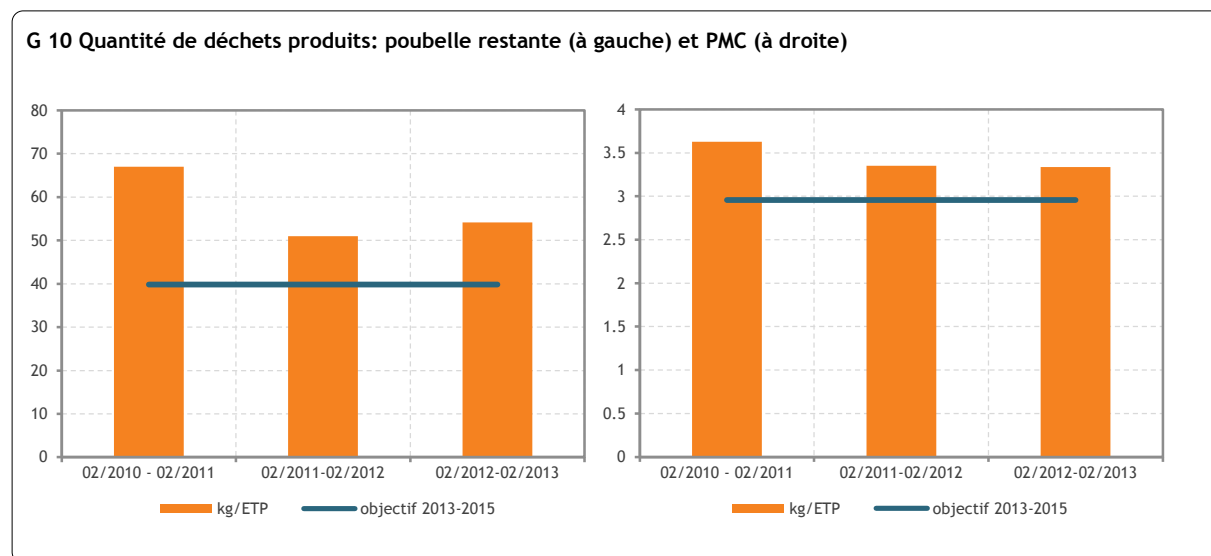
la matière.



Un suivi quantitatif a été mis en place à partir du 1er février 2010 pour les principales filières pour lesquelles il existe des leviers d'actions: le papier, la poubelle restante, les PMC et le verre consigné et non consigné.

Après une augmentation en 2010, la quantité de déchets papier a fortement diminué en 2011 (-10 % par rapport à 2009) en atteignant 44.4 kg/ETP, pour remonter en 2012 au niveau de 2009.

Le graphique ci-dessous montre que les actions de communications menées en 2010 ont probablement eu un effet sur la consommation de poubelle restante, mais les quantités produites restent importantes: 54,2 kg/ETP de poubelle restante et 3,3 kg/ETP de poubelles PMC en 2012. Le cycle EMAS 2013-2015 mettra dès lors particulièrement l'accent sur cette problématique.



4.8. Indicateurs transversaux

Les indicateurs transversaux analysés sont tous des indicateurs de pollution de l'air.

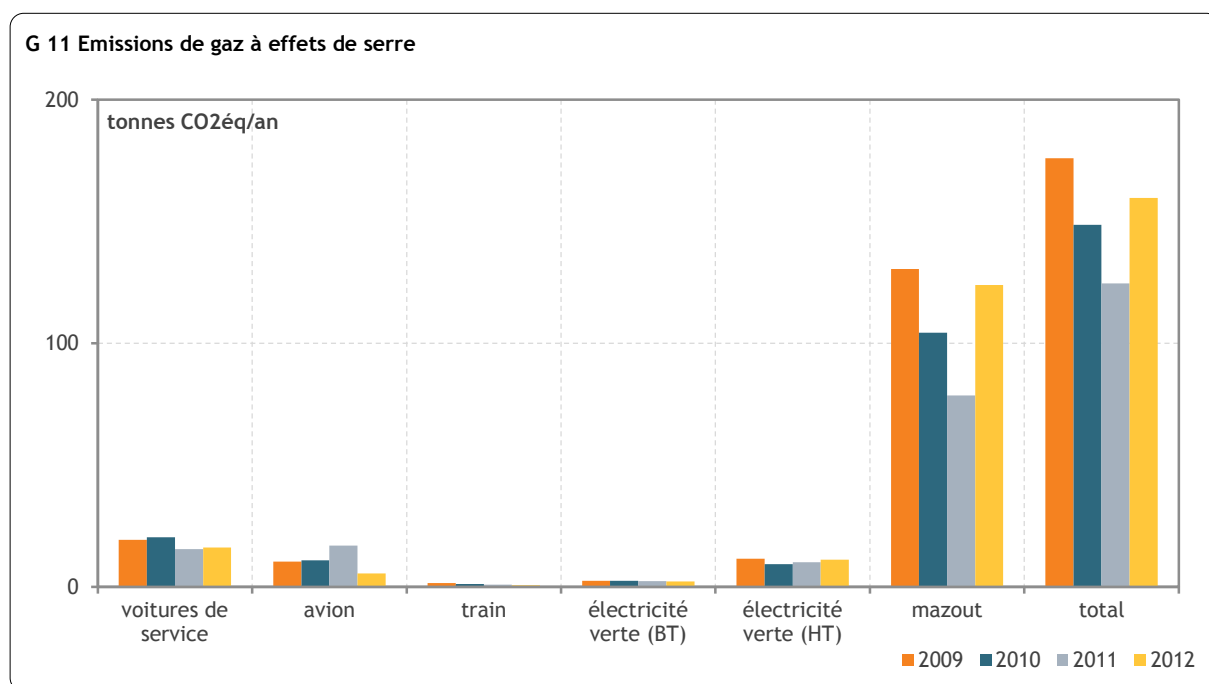
Une première section aborde les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour toutes les consommations énergétiques du BFP: déplacements avec voitures de service, avion et train, électricité verte basse tension, électricité verte haute tension⁵ et mazout⁶.

Dans une deuxième section, l'accent est mis sur deux formes de consommations énergétiques (mazout et voitures de service) induisant l'émission de plusieurs polluants de l'air: fines particules, SO₂, NO_x, CO et NMCOV (non méthane composés organiques volatiles).

4.8.1. Emissions de gaz à effet de serre (GES)

Les émissions totales de gaz à effet de serre a diminué de 176 tonnes équivalents CO₂ en 2009 à 125 en 2011, pour l'ensemble des consommations énergétiques du BFP. Suite à l'augmentation de la consommation de mazout en 2012, les émissions totales augmentent à nouveau pour atteindre 160 tonnes équivalents CO₂.

Les émissions de GES sont principalement émises par le mazout de chauffage responsable 78 % des émissions du BFP en 2012. Les émissions des autres sources énergétiques sont proportionnellement assez faibles.

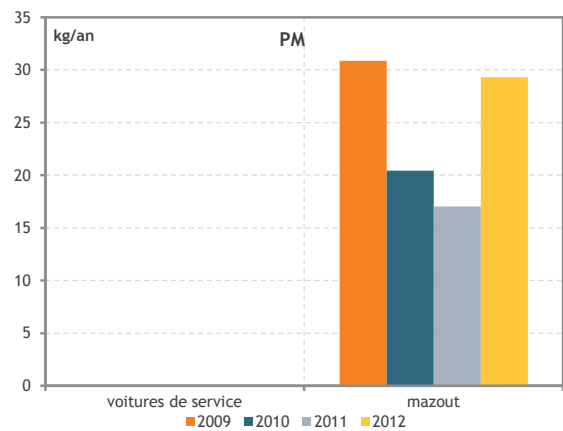


⁵ Les graphiques ont changé depuis la Déclaration environnementale précédente car le propriétaire n'avait pas signalé que l'électricité haute tension est "verte" depuis 2007.

⁶ Du point de vue méthodologique il est à noter, que les émissions liées à la consommation de mazout sont des émissions directes du BFP, alors que les émissions liées à la consommation d'électricité sont des émissions situées au niveau du producteur d'électricité. Pour être totalement comparables, il faudrait également prendre en compte les émissions liées à la production de mazout.

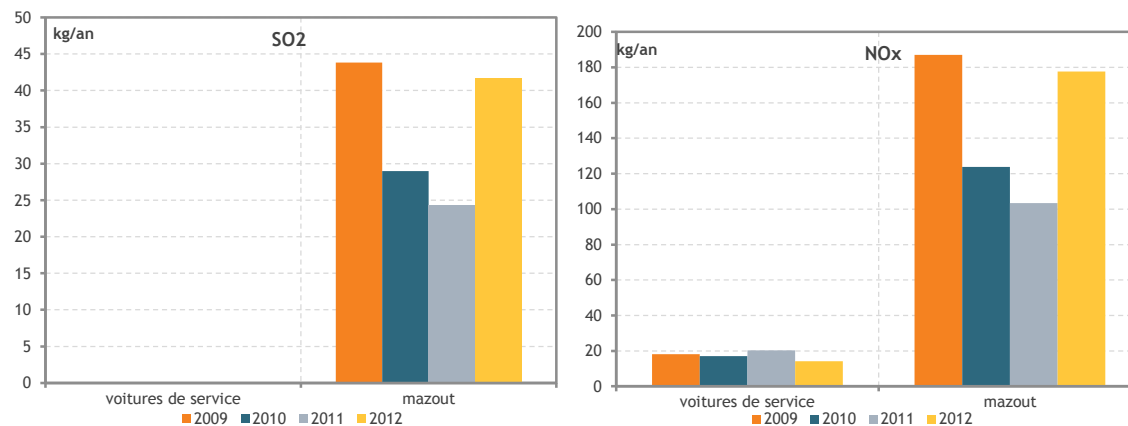
4.8.2. Emissions polluants de l'air

G 12 Emissions de Fines particules (PM2.5)

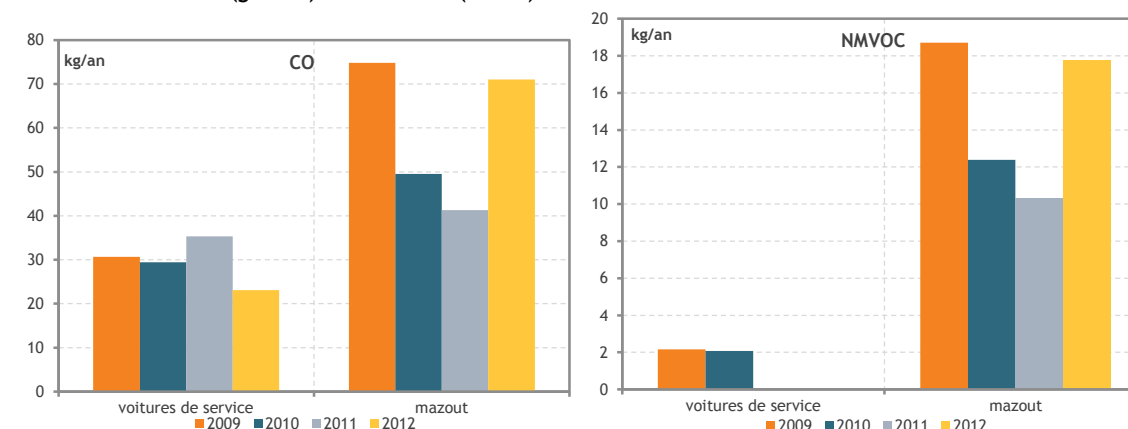


Outre les émissions de GES, 5 polluants de l'air sont analysés pour deux consommations énergétiques⁷: mazout et voitures de service. L'émission totale des cinq polluants diminue en 2011, pour la deuxième année consécutive grâce à la diminution de la consommation de mazout. C'est aussi l'augmentation de la consommation de mazout en 2012 qui fait augmenter le total des émissions des 5 polluants.

G 13 Emissions de SO2 (gauche) et de NOx(droite)



G 14 Emissions de CO (gauche) et de NMVOC (droite)



⁷ Mobilité: à partir de 2011 pas de données pour les émissions de SO₂ et NMVOC car les données nécessaires ne sont plus disponibles sur les fiches ecoscore.

5. Le Bureau fédéral du Plan et ses aspects environnementaux indirects

5.1. Principales actions

Encadré 7 Aucun objectif spécifique pour les aspects indirects

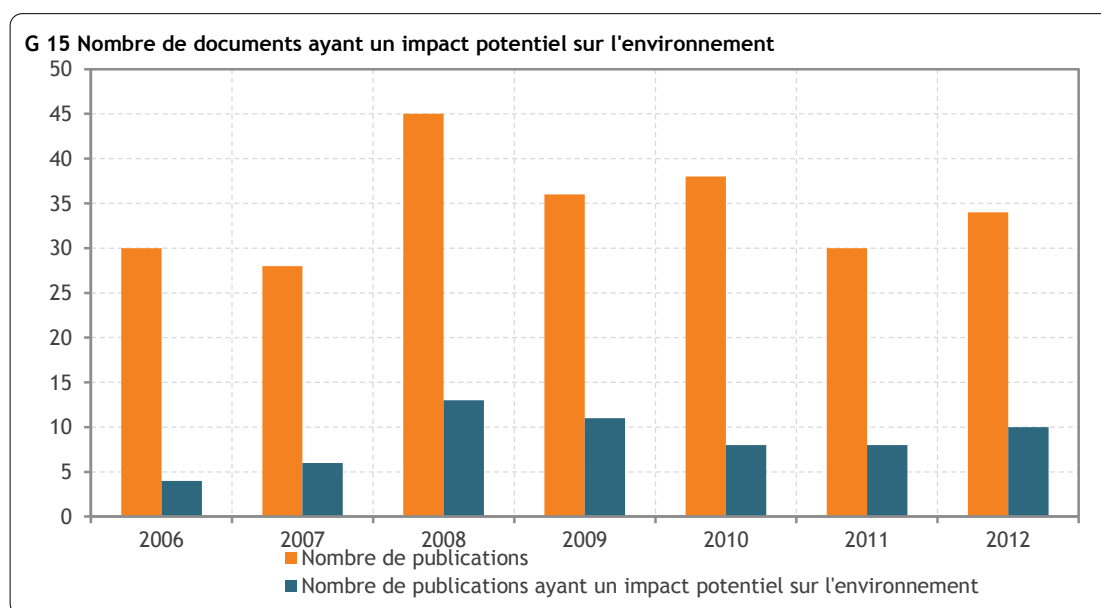
D'une part, l'environnement est une matière fortement régionalisée et, d'autre part, le Bureau fédéral du Plan est entre autres dépendant de projets extérieurs. Le contenu des documents publiés est dès lors fortement lié aux lois, aux contrats d'études obtenus etc. Le Bureau fédéral du Plan se limite dès lors à suivre l'indicateur "Nombre de publications ayant un impact potentiel sur l'environnement".

Dans le cadre de ses missions, le Bureau fédéral du Plan prend en compte l'aspect environnemental. Toutes les activités liées aux missions de base du Bureau fédéral du Plan entrent en ligne de compte et sont analysées quant à leur impact possible sur l'environnement.

En 2007, une méthode d'évaluation a été développée et appliquée afin de pouvoir identifier les missions ayant un impact potentiel sur l'environnement. Sur cette base, l'année 2008 a été consacrée au développement d'indicateurs de suivi permettant de suivre ces missions qui ont un impact potentiel sur l'environnement.

5.2. Indicateurs de suivi

5.2.1. Nombre de documents ayant un impact potentiel sur l'environnement








La part de documents ayant un impact potentiel sur l'environnement reste stable entre 2010 et 2012.

6. Annexes

6.1. Tableau synthétique des résultats du cycle 2007-2009

Tableau 2 Bilan cycle 2007-2009

Thème	Indicateur	Objectif défini pour 2007-2009	Evol.
Mobilité	Déplacements exceptionnels pour le compte du BFP (km).	Ne pas dépasser, dans le cadre des voyages effectués en avion sur la période 2007-2009, le nombre de km de 2005.	
Papier	Nombre de feuilles de papier achetées (nombre de feuilles).	Stabiliser la consommation de papier.	
	Nombre de feuilles de papier imprimées, hors publications pour l'externe (nombre de feuilles).		*
Energie	Consommation de courant à haute tension (kWh).	Au cours de la période 2007-2009, la consommation annuelle de courant à haute tension ne dépassera pas son niveau de 2001.	
Eau	Consommation d'eau technique (m ³).	Limiter la consommation d'eau non sanitaire à 1300 m ³ par an.	
Achats	Part des produits issus du commerce équitable dans le budget total de la cafétéria (%).	D'ici à 2009, faire progressivement passer la part des produits du commerce équitable à 10% du budget total de la cafétéria.	

* L'évolution de l'indicateur ne peut être évaluée pour des raisons techniques (données interrompues).

6.2. A titre informatif, résultats du BFP par rapport à la moyenne des résultats des organismes fédéraux enregistrés EMAS (pour l'année 2012)⁸

Thème	Indicateur	Résultat BFP (dernière donnée disponible)	Résultat moyen
Mobilité	Part modes de transports doux (trajet principal domicile-travail)	81 %	91 %
	Consommation de carburant (voitures diesel)	8,1 l/100km	6,4 l/100km
Papier	Papier consommé / acheté	22,5 kg/ETP	35,3 kg/ETP
Energie	Consommation d'électricité (basse et haute tension)	128 kWh/m ² u	121 kWh/m ² u
	Consommation de chauffage normalisée	108 kWh/m ² u	108 kWh/m ² u
Eau	Consommation d'eau (sanitaire et technique)	14,4m ³ /ETP	10,4m ³ /ETP
Déchets	Papier/carton	52,7 kg/ETP	63,7 kg/ETP
	PMC	3,3 kg/ETP	5,1 kg/ETP
	Tout venant	54,2 kg/ETP	45,8 kg/ETP

⁸ SPP-DD (2013) *Benchmarking réseau EMAS 2013. Présentation du 7 novembre 2013 (à publier)*

7. Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation

AIB-Vinçotte International S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 58, 59, 60, 70, 71, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 94, 95, 96, 99 (code NACE) déclare avoir vérifié si l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale 2012-2014, mise à jour 2013, de l'organisation Bureau fédéral du Plan portant le numéro d'agrément BE-BXL-000011, respecte l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie:

que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009,

les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,

que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2012-2014, mise à jour 2013, de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le

Signature

ir. Paul OLIVIER,

Président de la Commission de Certification.

La prochaine mise à jour de déclaration environnementale du cycle 2012-2014: décembre 2014.

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Ecodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports, un bulletin trimestriel en anglais, et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : www.plan.be

Les séries

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la houlette de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le *Budget économique* en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'Etat et de son contrôle. A la demande des partenaires sociaux, il publie également en mai des *Perspectives économiques à moyen terme* dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des *Perspectives économiques régionales*. *Nime Outlook* décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des *Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique*. Tous les

trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique*. Enfin, le BFP élabore en collaboration avec la DG SIE des *Perspectives de population* de long terme. Celles-ci font l'objet d'une révision annuelle, avec un réexamen approfondi des hypothèses de base tous les trois ans auquel participe un comité scientifique d'accompagnement.

Working Papers

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

Planning Papers

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

Autres publications

Rapports

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

Ouvrages

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.

Short Term Update

Le Short Term Update (STU) est un bulletin trimestriel en anglais qui dresse un aperçu actualisé de l'économie belge. Élaborés à partir de dizaines d'indicateurs, les divers numéros proposent soit un suivi de la conjoncture, soit une analyse de l'évolution structurelle de l'économie. Par ailleurs, chaque STU se penche plus particulièrement sur une étude du BFP liée à l'actualité économique. Enfin, ce bulletin résume les études en cours du BFP et liste les principales décisions prises par les autorités belges qui peuvent avoir une influence sur la situation économique.